



Portées par des parents, des réseaux confessionnels ou sociaux et désormais des acteurs privés, les écoles hors contrat connaissent une croissance régulière. Le responsable du développement à la Fondation pour l'école décrypte le phénomène.

ENTRETIEN AVEC

**Augustin Yvan**

## Les écoles hors contrat en plein essor malgré les contraintes

**I Votre enquête annuelle sur les écoles hors contrat sort en ce mois de septembre. Quels constats principaux en tirez-vous ?**

Nous observons d'abord une continuité : la majorité des projets sont encore portés par des parents d'élèves qui s'organisent en associations de gestion pour répondre à un besoin spécifique de leurs enfants ou de leur entourage. En revanche, à côté de ces initiatives familiales, de nouveaux acteurs apparaissent. Depuis quelques années, nous voyons émerger des réseaux d'écoles confessionnelles qui ne se limitent plus aux structures traditionnelles comme la Fraternité Saint-Pierre ou la Fraternité Saint-Pie X, mais qui concernent désormais des communautés nouvelles comme l'Emmanuel, et même certains diocèses qui choisissent d'accompagner l'ouverture d'établissements hors contrat.

Parallèlement, se développent des réseaux à vocation sociale, tels qu'Espérance Banlieues, Excellence Ruralités ou encore les écoles CERENE, spécialisées dans l'accueil des enfants « dys ».

**I Peut-on dire que le secteur se professionnalise davantage ?**

Oui, très nettement. À côté des associations parentales, nous voyons se multiplier des structures plus professionnalisées, parfois sous forme d'entreprises éducatives, qui ne fonctionnent pas comme des associations mais comme de véritables sociétés, à but lucratif ou non, dont l'objectif

est d'atteindre au minimum l'équilibre financier. Elles proposent souvent une thématique ciblée : écoles bilingues, pédagogie Montessori, structures pour enfants à besoins spécifiques... Ce phénomène s'est fortement accentué depuis cinq ans.

Un exemple intéressant est celui du réseau de crèches Babilou, qui a lancé un temps un petit réseau d'écoles hors contrat baptisé CubeSchool. On peut aussi mentionner les Académies Saint-Louis, créées par le Fonds du Bien commun, dont la première ouvre à Chalès à la rentrée 2025 et qui a vocation à se décliner en label. Enfin, un acteur inattendu comme le Puy du Fou s'est également lancé, en créant sa propre académie, reprise et développée il y a trois ans par un nouveau directeur. Ces initiatives traduisent une montée en gamme et une grande diversification des projets.

**I Vous avez employé le terme de « marché » du hors-contrat. Est-ce vraiment le cas ?**

C'est un mot inhabituel, mais il reflète une réalité. On constate qu'il existe une clientèle, certes minoritaire, mais bien réelle, qui est prête à investir des moyens importants pour offrir une scolarité différente à ses enfants, en particulier dans les grandes villes comme Paris où existent des établissements aux tarifs très élevés. Mais la plupart des projets ne reposent pas sur le prix. Dans le cas des Académies Saint-Louis, par exemple, les frais sont proportionnés aux revenus et il s'agit davantage d'adhérer à un projet pédagogique. >>>

### >>> | Avez-vous constaté une accélération dans le rythme des ouvertures ou s'agit-il d'une croissance régulière ?

Nous observons surtout une croissance régulière, mais avec un moment d'accélération au lendemain du Covid. À cette période, nous avons atteint environ 120 ouvertures nettes d'écoles hors contrat. Depuis, le chiffre s'est un peu stabilisé, mais il demeure élevé : l'an dernier, nous comptons une centaine d'ouvertures et nous devrions être sur le même ordre de grandeur cette année. Ce chiffre est significatif car créer une école est un parcours complexe. Il faut trouver des locaux adaptés, disposer des financements nécessaires et surmonter des tracasseries administratives nombreuses. De fait, certains projets sont reportés d'une année sur l'autre. Cela n'empêche pas le mouvement de rester très dynamique. D'ailleurs, nous constatons que les médias généralistes, qui ignoraient presque totalement le hors-contrat il y a encore cinq ans, s'y intéressent désormais.

### | Les contrôles se sont-ils renforcés ces dernières années ? Et reflètent-ils une volonté d'accompagnement ou de méfiance ?

L'État déploie aujourd'hui beaucoup d'énergie à contrôler ce qui lui échappe, et le hors-contrat en fait partie. Les inspections se sont multipliées et elles peuvent être vécues comme suspicieuses ou intrusives. Elles visent à s'assurer du respect du socle commun, ce qui peut être vu comme un rappel utile et un cadre de référence. Mais nous savons aussi que la volonté politique, notamment ces dernières années, est teintée de méfiance vis-à-vis des écoles libres. Pour notre part, nous essayons de considérer ces contrôles comme une opportunité de professionnalisation, mais ils traduisent aussi une réelle suspicion.

### | Les restrictions apportées à l'instruction en famille (IEF) ont-elles favorisé la création d'écoles ?

Oui, indéniablement. Les familles qui pratiquaient l'instruction en famille constatent souvent que les contrôles imposés sont rigoureux et très proches de ce qui est demandé aux écoles, à la différence près qu'il leur manque les locaux et une structure collective. Certaines finissent donc par franchir le pas et créer une école, surtout lorsqu'elles ont plusieurs enfants. Nous le voyons bien dans nos formations : de nombreux porteurs de projet viennent directement de l'IEF et cherchent des outils pour passer à l'étape suivante.

### | Quelles sont les principales motivations des parents qui inscrivent leurs enfants dans le hors-contrat ?

Il y a d'abord des raisons négatives. Beaucoup de familles expriment une méfiance vis-à-vis de l'école publique,



Le nombre d'écoles hors contrat ne fait que croître, les parents recherchant plus de sécurité et un niveau scolaire satisfaisant.

qu'il s'agisse de l'insécurité (violence, harcèlement), des classes surchargées où l'enfant peine à trouver sa place, ou encore d'un niveau scolaire jugé insuffisant, selon la carte scolaire. Une autre source d'inquiétude réside dans l'ingérence de l'État dans des domaines qui relèvent de l'éducation familiale, notamment à travers les programmes d'« éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle » (EVARS), dont les contenus créent de la suspicion chez de nombreux parents.

Mais il existe aussi des motivations positives. Beaucoup apprécient les effectifs réduits, qui permettent un suivi plus personnalisé, ainsi que le lien fort entre l'école et les familles, qui assure une cohérence éducative. Certaines écoles se distinguent par leur niveau académique. Pour donner un exemple, le plus jeune bachelier de France en 2024, âgé de 14 ans, venait du cours Cyrano à Nice. Une enquête menée auprès d'écoles hors contrat préparant au supérieur a aussi montré que 16 % de leurs élèves accédaient à une classe préparatoire, contre environ 3 % dans la moyenne nationale. D'autres établissements misent davantage sur l'éducation à la nature ou sur des pédagogies alternatives. L'école de Bourrou en Dordogne, par exemple, propose de nombreux cours en extérieur et organise tout son projet autour d'un cadre de vie rural. Ces initiatives répondent à une aspiration croissante à un « retour au réel », dans une société marquée par l'omniprésence des écrans. ◆

PROPOS RECUEILLIS PAR MAITENA URBISTONDOY